

N'Séance du 31/03/2026
Date de convocation : 25/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Procurations : 2
Absents excusés : 0

Délibération

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 2026- 36

ID : 071-217101575-20260331-DEL_2026_36-DE



du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand RODOT, Maire ;

Étaient présents : RODOT Bertrand, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, MAITRE Gilles, TOTA-FENIET Virginie, CONVERT Pierre-Edouard, MAITRE Doriane, BONGINI Erika, de COURTIVRON Gilles, RAGUENET Brigitte, MARLIER Alain, BROISSIAT Corinne, GIROUD Walter, BURTIN Gérald, MICHEL Kitty, BURTIN Laurent, GREVOT Laetitia, DUCOURTIOUX Benjamin

Absents excusés : BALLAND Patrick pouvoir donné à RIVOIRE JACQUINOT Carole
FAUVEY Audrey pouvoir donné à RODOT Bertrand

Secrétaire : Kitty MICHEL

MOTION DE SOUTIEN A L'ECOLE DE CUISEAUX

Le Maire expose que le Président de l'intercommunalité BLI, qui a la compétence scolaire, a reçu le la part de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Saone et Loire, un courrier l'informant du retrait envisagé d'un emploi à l'école primaire de Cuiseaux à compter de la rentrée scolaire 2026. Ceci au regard des éléments prévisionnels du réseau scolaire de CUISEAUX : Ce qui signifie la fermeture d'une classe dès la rentrée prochaine.

Il indique que la Commune de CUISEAUX subit une situation géographique enclavée entre deux départements et que la forte ruralité de la population conduit à un IPS de 92,9 ce qui classe la Commune en 25^{ème} position sur 33 communes de la circonscription.

Il rappelle qu'une classe a déjà fait l'objet d'une fermeture à la rentrée dernière (un poste déjà supprimé) ce qui a créé de réelles difficultés de suivi auprès des élèves accueillis à CUISEAUX en classe ULIS, qui seraient répartis sur 4 classes au lieu de 5, en situation de handicap (autre qu'en ULIS), mais aussi des élèves non francophones, qui bénéficiaient jusqu'alors de conditions d'enseignements appropriées ;

Il indique que le poste menacé a été créée il y a 5 ou 6 ans dans le cadre du dispositif « Plus de Maîtres que de Classes » car il avait été détecté, par les services de l'éducation nationale, de potentielles difficultés dans le suivi pédagogiques des enfants fragiles, déjà accueillis à l'école de Cuiseaux.

Il précise que rien n'a changé, l'éducation et la pédagogie sont toujours dispensées auprès des mêmes enfants et ne comprend pas la position de l'éducation nationale qui contribue à la dégradation des conditions de vie des élèves et des enseignants avec la suppression soudaine de postes.

Il rappelle également que la commune de Cuiseaux a construit, en 2019, un restaurant scolaire neuf afin d'accueillir les élèves de maternelles et d'élémentaires dans de bonnes conditions sur le temps méridien (investissement de 923 000€ TTC).

Il n'est donc pas envisageable d'accepter la fermeture d'une nouvelle classe cette année.

Considérant que la volonté du Conseil municipal est de conserver l'ensemble de ses classes pour préserver les conditions propices à un enseignement de qualité, notamment au regard de la hausse des effectifs par classe qu'engendreraient cette suppression.

Considérant que dans les 2 à 3 années à venir, les effectifs seront repartis à la hausse avec l'augmentation des naissances actuelles à prendre en compte pour les p

Considérant également que la Commune de CUISEAUX mène des actions volontaristes pour accueillir de nouveaux jeunes habitants dans les logements actuellement vacants, mais également pour développer un lotissement amenant à moyen terme à l'augmentation du nombre de familles dont de jeunes couples.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de la suppression de classe proposée par la DSDEN.

DECIDE DE S'OPPOSER à toute fermeture de classe ou suppression de poste pour la rentrée 2026.

DECIDE DE DEMANDER la suspension de ce projet de suppression de poste et donc de fermeture de classe dans l'école de Cuiseaux.

CUISEAUX, le 31 mars 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture, le
Publié ou notifié le
Le Maire
Bertrand RODOT

Ont signé les membres présents
Extrait conforme
Le Maire,
Bertrand RODOT

